Le SENAT

AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

6e. ANNEE, No. 35. MANITOBA. JEUDI, 8 FÉVRIER, 1877.

CONDITIONS

D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur la Rue Dumoulin, un peu au Nord-Est du Collège.

LE MÉTIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 40 00
" un qrt. de colonne 60 00

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION.

Remboursement au Gouvernement

DE SES

AVANCES EN GRAINS ET PROVISIONS.

Le soussigné a reçu instructions du Département de l'Agriculture de la Puissance du Canada de recevoir des personnes que la chose concerne le remboursement des

Avances et Secours a cause des Sauterelles

fournis par le Gouvernement Général EN ARGENT ou en GRAINS—blé et avoine—au choix de l'emprunteur.

Le grain devra être livré aux Magasins du Gouvernement au Fort Osborne, à Winnipeg, et être de bonne qualité, propre et sec.

On recevra le grain au prix courant du marché à Winnipeg à l'époque de la livraison.

Prix actuel : blé, 80 cts. le minot ; avoine, 40 cts. le minot.

W. HESPELER.
Agent du Département d'Agriculture du Canada.

Au Bureau de l'Agent du Département d'Agriculture,

Winnipeg, 22 Décembre, 1876. j-n-6

Bill Prive.

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite à la prochaine Session de la Législature pour obtenir la passation d'un Acte incorporant "la Société de Placement de Manitoba."

D. MACARTHUR,
Winnipeg, 16 Décembre, 1876.

ON DEMANDE

200 Droits de Métis,

"SCRIPS,"

CHEZ

GERMAIN & CIE.,

ENSEIGNE DE L'ETOILE D'OR,

Grande Rue, Winnipeg.

St. Boniface, 7 Déc., 1876. j-n-6

AUX AMIS ET PRATIQUES.

Toutes les personnes endettées envers la Maison Daoust et Brisebois, sont priées de venir réglerimmédiatement au Magasin de Mr. E. Brisebois, par argent ou par billet.

Par ordre du Syndic, A. DOUTRE, de Montréal.

E. BRISEBOIS.

Winnipeg, 25 Janvier, 1877.

Mis a l'Enclos

(DE STE. AGATHE.)

Mis à l'enclos de Ste. Agathe un bœuf tout rouge, sans marque visible, d'environ quatre ans

JOSEPH BERTHELET, père.
Gardien d'Enclos.

Ste. Agathe, 20 Déc., 1876. 3f

MIS A L'ENCLOS.

Un jeune bœuf âgé d'environ deux ans et demi, sous poil rouge et blanc. Il a été mis à l'enclos le 19 courant.

Le propriétaire est prié de venir prouver propriété et payer les frais.

MOISE GOULET,
Gardien d'Enclos de St. Norbert.

St. Norbert, 27 Déc., 1876. 3f

IMPOUNDED AT ST. NORBERT.

A young OX about two years half old, red and white coloured. Impounded on the 19th instant.

The proprietor is requested to prove property and pay the costs.

MOISE GOULET,
Pound Keeper.

St. Norbert, 27 Déc., 1876. 31

Veaux et Vache Egarés.

Mis à l'enclos par un colon établi dans la réserve Ménonite, à l'Est de la Rivière Rouge.

Une Vache blanche et trois Veaux.

Le propriétaire est prié de venir réclamer sa propriété et payer les frais.

Pour informations s'adresser à

WM. HESPELER,
WINNIPEG.

St. Boniface, 7 Déc., 1876. 31

IMPOUNDED.

Impounded at St. Boniface, a young Ox about three years old, under red hair, having a white spot on for-head, and the two hind feet white.

The proprietor is requested to prove property and pay the expenses.

R. G. DESAUTELS,
Pound Keeper.

St. Boniface, December 21st 1876.

MIS A L'ENCLOS

(DE ST. BONIFACE.)

Un jeune Bœuf âgé d'environ trois ans, sous poil rouge, ayant une tache blanche dans le front et les deux pieds de derrière blanc. Le propriétaire est prié de venir prouver propriété et payer les frais.

R. G. DESAUTELS,
Gardien d'enclos de St. Boniface

21 Décembre, 1876. 3f

DR. T. DESJARDINS, C.M.C., P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entrée sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Télégraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

PIANNO BEATTY !

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. H. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

"Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger. Si vous voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr., Edwardsville, Ill., dit :

"Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Daniel F. Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacité pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais été atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLÉGANT ET FINI,

et en une grande variété dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt,

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A.

Cain & Steinhoff,

IMPORTATEURS ET FABRICANTS DE

HARNAIS,

SELLES,

FOUETS,

VALISES,

PEIGNES,

BROSSES,

ETRILEES,

ETC., ETC.

— oo —

ATTELAGES LEGERS VENDUS A PRIX REDUITS.

Et Scrips pris en Echange.

C. LANCIAULT,

Champion des Fabricants de Harnais, en charge de l'atelier,

PORTE VOISINE DE DAOUST & BRISEBOIS,

Grande Rue,—WINNIPEG.

30 Novembre, 1876. 3m

La plus grande Merveille DES Temps Modernes.

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT.

Les pilules purifient le sang, rectifient tous les désordres du foie, de l'estomac, des rognons et des intestins, et sont des plus précieuses dans tous les cas d'indisposition auxquelles sont sujettes les personnes du cexe.

Le Liniment est le seul remède sûr pour maux de jambes, vieilles blessures, et ulcères de n'importe quelle durée. Il est sans égal pour bronchite, diphtérie, rhumes, refroidissements, goutte, rhumatisme et toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEITS.

Je crois de mon devoir de déclarer que mes Pilules et mon Liniment ne sont ni fabriquées, ni vendus dans aucune partie des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le timbre du Gouvernement Anglais, avec les mots *Holloway's Pills and Ointment, London*, graves dessus. Sur l'étiquette se trouve l'adresse 533, *Oxford Street, London*.

Des contrefaçons des Pilules et du Liniment de Holloway se fabriquent et se vendent sous le nom de "*Holloway and Co.*, par J. F. Henry, Curran & Co., Droguistes, de New-York, avec la prétendue marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands en ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F. Henry, Curran & Co., de New-York, et les revendent en suite aux Détaillants peu scripuleux qui les fournissent au public comme les Pilules et le Liniment véritables, fabriqués seulement au No. 533, Oxford Street, London, et qui se trouvent dans les maisons suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montréal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. E
T. B. BARKER ET FILS, St. Jean, N. B
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY,
533 Oxford Street, W. C.

London, 1er Janvier, 1876. 1-a-a 1.09

Agence Canadienne

A. GAUVIN

COURTIER ET MARCHAND A COMMISSION.

Mr. GAUVIN a transporté son bureau Rue du Bureau de Poste, vis-à-vis l'hotel du Canada.

Mr GAUVIN paye le plus haut prix pour les Scrips, Droits d'Enfants et donne beaucoup d'attention aux Applications de Patentes, aussi, se charge de retirer du Bureau des Terres les *Scrips* de Métis.

Les personnes qui désirent vendre leurs propriétés feront bien de s'adresser à ce Bureau.

Winnipeg, 31 Aout, 1876.

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste,
Bâtisse du Gouvernement,
Winnipeg.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N. Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

"Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

"Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varié et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jours d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A

10 Août, 1876. 1-a

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allié au brillant, à la clarté et à une égalité parfaite sur toute l'étendue de l'échelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualité sympathique ne change jamais sous le doigter le plus délicat ou le plus puissant. L'espace manque pour décrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donné partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez-vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même payé. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY
Washington, New-Jersey, USA

LE "METIS."

Jeudi, 8 Fevrier, 1877.

LA LEGISLATURE.

L'activité avec laquelle la législature s'est mise à l'œuvre fait pressentir que la session ne sera peut être pas aussi longue qu'on l'avait cru d'abord. Presque toutes les mesures importantes en sont à leur seconde lecture ; toutes sont introduites et distribuées. Hormis des discussions oiseuses ou quelques complications comme il peut toujours en surgir avec notre organisation, la chambre ne dépassera guère la semaine prochaine. C'est du moins l'opinion d'un grand nombre.

Il y a eu un ajournement de vendredi dernier à mardi, afin de permettre aux députes de retourner chez eux pour prendre part aux élections des commissaires d'école. Pour ceux qui sont restés à la ville, la besogne n'a guère fait défaut. De quinze à dix-huit bills imprimés ont été distribués avant l'ajournement, de sorte que lors de la réunion de mardi, chacun était prêt pour la discussion.

D'un autre côté, le gouvernement ne se presse guère, et en cela il fait acte de sagesse. N'ayant plus une seconde chambre pour servir de dernier appel ou de dernier moyen pour modifier ou même arrêter tout à fait quelques lois passées trop à la hâte ou sous le coup d'une pression irrésistible, la législature doit avoir à cœur de bien mûrir le moindre de ses actes.

On s'est occupé des droits des métis et de la population agricole dans les séances de vendredi et de mardi : un comité a été formé pour demander au gouvernement du Canada de permettre à ceux qui ont emprunté du grain de semence et des secours d'avoir la faculté de rembourser en plusieurs fois, disons en deux ou trois ans. Dans une foule de cas, les emprunteurs ont récolté à peine pour leur subsistance et leur semence de 1877 ; les forcer à rembourser de suite au gouvernement du Canada serait leur retirer d'une main ce qu'on leur a donné de l'autre. Nous espérons que les membres des Communes MM. Smith et Bannatyne, surtout, sauront faire leur devoir dans cette circonstance.

D'un autre côté, MM. Davis, Royal, Norquay et McKay se sont engagés dans le discours du trône à demander à Ottawa qu'on mette de suite les parents et les tuteurs des enfants métis en possession des lots de terre qui leur reviennent sur les 1,400,000 acres. C'est aussi l'opinion de la chambre, et nous sommes heureux de voir l'union qui règne sur ces questions générales.

Une question qui intéresse beaucoup les habitants est celle de la coupe du foin. M. Maxime Lépine a donner hier avis de motion qu'il se proposait de nommer un comité pour pétitionner le gouverneur-général du Canada et obtenir, s'il est possible, que la coupe du foin chaque année sur les terres de la Couronne ait lieu à partir du 20 juillet. Peut-être nos efforts pour faire comprendre la gravité d'une telle mesure au gouvernement canadien seront-ils, cette fois, couronnés de succès.

Hier, la chambre a voté d'urgence la deuxième et troisième lecture du bill de la santé publique ; nous croyons comprendre que cette mesure va recevoir aujourd'hui même la sanction royale. L'établissement de quarantaines dans les temps d'épidémie, la nomination d'officiers de santé, certaines mesures restrictives afin d'arrêter ou du moins de diminuer le fléau, tel est l'objet de cette loi.

Cinq autres bills en sont rendus à leur troisième lecture, ce sont l'acte médical, l'acte des cimetières établis pour les grands centres par voie de compagnies à fonds social, l'acte des inhumations et des exhumations, lequel se rapporte surtout aux cimetières des paroisses, et l'acte qui pourvoit à l'administration des biens des aliénés ou des fous.

Les bills de la cour de comté, de l'incorporation des villes, de l'université et de la journée de corvée sont tout prêts pour la discussion.

Parmi les mesures dont il est question et qui peuvent d'un moment à l'autre faire naître la tempête sont l'Acte de la division des comtés de la province, une nouvelle refonte des divisions électorales, une taxe générale de toutes les terres incultes ou le système forcé des municipalités, et une loi d'écoles mixtes. Aucun de ces bills n'a encore vu le jour ; à part le premier qui peut devenir très-acceptable, nous souhaitons aux autres de rester ensevelis dans les ténèbres d'ignorance, de fanatisme ou d'impossibilité où ils sont en ce moment. Le jour ne sort pas de la nuit ; il n'en procède pas.

Encore une fois, nous conseillons à nos députés de rester unis et de s'entendre ensemble sur une action commune, énergique et sage.

Societe de Secours Mutuels.

Une nombreuse assemblée des Canadiens Français de Winnipeg et St. Boniface se réunissait mardi dernier à l'hôtel Selkirk, dans le but d'établir une Société de Secours Mutuels.

Mr. Joseph Laporte qui a eu l'initiative de l'affaire, fut nommé président et Mr. Elie Brisebois, fut prié d'agir comme secrétaire.

Le président expliqua alors le but de l'assemblée, et les avantages qui devront nécessairement résulter pour chacun des membres y appartenant.

Après quelques remarques de la part de MM. Prud'homme, Trudel, Beaudry et Bégin, M. le docteur Desjardins secondé par M. N. Beaudry proposa qu'un comité composé de MM. Prud'homme Laporte, Brisebois. Bissonnette père, Royal fils, Trudel, Paradis et du moteur soit nommé dans le but de rédiger un plan de constitution de la future Société de Secours Mutuels, et d'en faire rapport à la prochaine assemblée vendredi le neuf courant. Adopté

Il fut ensuite proposé par N. Beaudry secondé par O. Thibeau que les journeaux français et anglais soient priés de reproduire les minutes de cette assemblée : après une discussion assez longue cette motion fut enfin adopté.

Il fut ensuite proposé par Mr. Houde secondé par N. Beaudry qu'un vote de remerciments aux instigateurs de la future société de secours mutuel soit entré dans les procédés de cette assemblée. Adopté.

Sur motion de Mr. Paradis secondé par Mr Fauteux l'assemblée est alors ajournée à vendredi le 9 courant.

ELIE BRISEBOIS
Secrétaire.

ECHO DU NORD-OUEST.

Montagne Cyprès, 24 Décembre, 1876.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Je regrette beaucoup de n'avoir pu remplir plus tôt les obligations contractées envers le journal *Le Métis*. Soyez assuré que les arguments et les excuses ne feraient point défaut au cas où l'on me forcerait à comparaître devant le tribunal de la seule feuille française à Manitoba.

Depuis le vingt juillet, époque où je quittais la Rivière Rouge pour les vastes régions du Nord Ouest, j'ai été littéralement occupé en route comme en campement.

Après le traité des sauvages à Carleton, je graissai les cordages, levai l'encre et fis voile dans la direction du Lac-de-Bœuf. A mi chemin, ayant eu veut de mauvaises nouvelles, je changeai de direction. Après plusieurs jours de marche forcée, je traversais la Rivière-la-Biche, plus tard la Rivière-des-arcs et puis la Rivière du ventre, enfin quelques jours encore et las de voyager, mon associé, O. fit motion, je secondai, de faire halte pour l'hiver, et avec l'assentiment de sa chère moitié le tout passa unanimement.

Ma tente plantée à l'extrémité ouest de la Montagne Cyprès, se trouve dans une direction Est à vingt milles du Fort Walsh. J'eus le plaisir dernièrement de presser la main au Major Walsh. Ce dernier me dit que nous n'avions rien à redouter pour le moment de la part des sauvages qui nous entourent de toutes parts. Je sais bien que sa manière d'agir à leur égard est à leur dire et au dire des Métis la véritable. Aussi tous le respectent et le craignent, son corps de police est là, voyez-vous, qui d'après ses ordres réussit à les satisfaire en les traitant loyalement. Pourvu que cet état de choses continue nous pourrons dormir aussi paisiblement ici qu'à Manitoba ; et pour que cet état de choses se maintienne nous n'avons, tous tant que nous sommes qu'à employer les moyens de conserver leur amitié et leur respect. Ce serait un grand malheur si une politique d'injustice surgissait dans nos relations avec les enfants de la prairie. Le temps est plus que jamais arrivé, ce semble, de prendre garde de tromper les sauvages par des promesses auquelles on ne pourrait tenir. Ils considèrent qu'une chose promise avec eux est due, coûte que coûte. Que l'on soit donc sincère dans toutes nos négociations, c'est là le seul moyen de ne point nous aliéner leurs sympathies. Sans compter, M. le Rédacteur, souffrez que je le dise, je n'ai pas d'autre mobile que celui de la protection de notre sol et de ses habitants, sans compter, dis-je, qu'il serait peut-être bon, si la chose n'a pas déjà eu lieu, que l'effectif de la force de police à cheval serait augmenté, afin d'arrêter, en tous cas, toute impulsion contraire aux lois. Il ne faut pas grand'chose, par fois, pour pousser les Indiens à former de gros partis ; alors puissants comme ils le sont par le nombre, ils pourraient, dans un mouvement hostile, nous inquiéter sérieusement Pardon, M. le Rédacteur, d'essayer à parler d'une chose, qui on ne me regarde peut-être pas ; mais je ne puis oublier, pour en finir, l'expression de cinq chefs réunis, dans les premiers jours de novembre, à deux jours de marche des Montagnes Rocheuses. Ces chefs représentaient cinq tribus différentes au milieu desquelles j'étais campé. On y comptait près de deux cents loges ; leurs chevaux s'élevaient au nombre de deux milles cinq cents. C'était le soir : sur l'invitation de mon associé et la mienne, les chefs se rendirent dans une de plus grandes loges, empruntée pour la circonstance, où un grand festin les y attendait. Après la distribution et la consommation des viandes, les harangues solennelles commencèrent : c'est l'acte le plus raisonnables qu'on puisse trouver chez ces gens-là. Parfois une éloquence puisé dans la nature ne fait pas toujours regretter le secours de l'art. Eh bien, croyez-le si vous voulez, aucun des orateurs n'omit de faire l'éloge de notre Grand'mère la Reine, et presque tous terminaient par ces mots : "L'américain n'a qu'à agir comme l'Anglais, et les Sauvages de l'autre bord du Missouri ainsi que ceux qui sont de l'autre côté des Montagnes Rocheuses l'aimeront ; tandis qu'aujourd'hui ils ne l'aiment pas ; tu dois savoir pourquoi. Parle à ton tour"...........................

Le lendemain, M. le Rédacteur, après que nous eûmes acheté des chevaux pour de la marchandise, dont malheureusement nous perdîmes une partie en revenant de cette expédition, c'était de voir le plus grand nombre de ces sauvages qui s'étaient barbouillés le visage avec le vermillon, le blanc, le vert, le jaune, le noir fait avec la ratissure des marmites. Un seul sauvage, s'il possède toutes ces différentes couleurs, se les applique à l'aide d'un peu de graisse qui sert de pommade. Les femmes surtout sont horribles : c'est de les voir se donnant ainsi défigurées et enveloppées dans une couverte sale qui traîne d'un côté et ne couvre qu'une épaule, un certain air de grandeur. Assurément si les poëtes qui ont cherché à donner une teinte poëtique à de pareils bijoux, les avaient examinés un peu avant d'entreprendre leur œuvre, "Ouais, wa, wa, c'est comme rien, ils n'auraient jamais essayé de versifier ainsi sans dessein"

Passons aux contrebandiers, M. le Rédacteur, dont les captures ont été trop fatales pour laisser espoir à d'autres aventuriers de venir, entr'autres troubler l'ordre, qui règne au milieu de nous, par la vente de liqueurs enivrantes. Pour aujourd'hui je ne puis cependant vous raconter que la dernière prise, laquelle fut faite par trois hommes de la police montée ; le sergent Martin, canadien, était en charge de l'expédition. Ils arrêtèrent et firent prisonniers, à quatre milles des lignes seulement, trois hommes bien déterminés pourtant, un de ceux-là avait plus d'une fois risqué sa vie pour aller enterrer à quelques pouces sous terre les restes mortels de quelques-uns des soldats du genéral Custer, massacrés par les sioux du Bœuf-Assis. Une négresse remarquable par sa chevelure et sa figure diabolique se trouvait au nombre des coupables. Rien de plus triste que l'arrivée de ces quatre personnages au Fort Walsh On voyait dans un gros wagon deux prisonniers assis sur le siége de derrière, un sur le siége de devant à côté du cocher, sur celui du milieu une négresse en quelque sorte maronne, sur une plate-forme en arrière se tenait le sergent Martin, observant de l'œil les mouvements de l'assistance à bord. Le véhicule était traîné par quatre chevaux haletant. A quelque distance de la station le conducteur les siffla et pour les encourager fit claquer son immense fouet tyrolien ; ils partirent au grand trot. Le train passa près d'un groupe de personnes qui y remarquèrent une femme souriant, criant puis sautant comme un pantin sur un siège dont les ressorts apparemment n'étaient pas assez doux pour une personne du sexe. A ce spectacle les chiens accourent en aboyant, les oiseaux effarouchés s'envolèrent dans la nuée ; un instant après, plus rien qu'un reste de poussière à la porte du fort qui se refermait après que furent entrés les passagers.

Si d'un côté, M le Rédacteur, nous n'avons rien à appréhender des ravages que pourraient occasionner dans cette partie de la prairie les vendeurs de boissons, nous avons à craindre ceux que peuvent faire, et que font en effet les nombreuses bandes de loups qui comptent pour quelque chose ici. Laissez vous un buffle ou plus sur le champ à peu de distance de votre loge ou de votre habitation, l'heure avancée de la nuit ne vous permettant pas de les enlever, soyez persuadé que durant la nuit les loups viendront y prendre leur réveillon, souvent emporteront les miettes qui tomberont de la table afin d'aller porter secours, probablement, aux pauvres, aux infirmes ou à ceux en bas âge. N'ayant rien pour appaiser leur faim enragée ils iront tout naturellement rendre visite aux chevaux, mais là, un peu moins gourmands, ils se contenteront d'un poulichon, sans doute à cause de la non maturité du raisin.

La population sauvage et non sauvage se propose à aller demander au major la permission d'employer le poison pour la destruction de ces maraudeurs de nuit

Il me reste un mot à vous dire, M. le rédacteur, de l'endroit que j'occupe. C'est une place dont les alentours ont été fréquemment arrosés par le sang des sauvages ; des centaines furent égorgés dans des boucheries barbares, si l'on en croit les sauvages eux mêmes La dernière guerre sanglante se fit, un hiver avant l'arrivée de la police montée, entre les Sioux, les Pieds Noirs et les Gros Ventres. Avant mil huit cent soixante quatorze, aucun traiteur n'avait osé pénétrer à cet endroit de la Montagne Cyprès, tant on craignait les tribus guerrières. On arrive ici, c'est-à-dire sur le versant sud de la coline par une pente assez douce, tandis que sur le côté nord-ouest la pente est abrupte et escarpée.

Sur la hauteur du premier versant vingt-deux familles métisses sont venues pour la première fois cette année y établir leur quartier d'hiver. Elles habitent dans des maisons construites sur le plan des cabanes à sucre en Canada, le bousillage étant excepté. Le bois ne manque pas : sur une étendue à perdre de vue s'élèvent de beaux pins et sapins à une hauteur prodigieuse et droits comme des flèches En parcourant cette forêt on découvre ici et là comme de petites huttes bâties par la main des tribus et destinées à leur servir de retraite dans les temps critiques. A une heure avancée de la nuit on ne se gênait point dans l'intérieur de ces huttes d'y allumer un petit feu, car on savait que les hauts arbres qui entouraient leur retraite cachaient la fumée qui s'en échappait pour se confondre avec les branches.

Tant qu'au climat il estsalubre ; jusqu'à ce jour le froid s'est amolli aussitôt, en sorte que la neige crie rarement sous le pied. Quelquefois une vapeur ou nuage grisâtre s'élève sur le sommet de la Montagne et le couvre comme d'un diadème.

Encore un mot, M. le rédacteur, ou plutôt une question. Je veux bien croire que cette année les buffles abondent, puisque je les vois de mes yeux, et qu'il en sera ainsi pour un certain nombre d'années encore ; mais qu'arrivera-t-il lors que ces animaux disparaîtront ? Pourtant ce temps-là n'est pas éloigné, je ne voudrais pas être un prophète de malheur, mais je sais bien que du train qu'on y va, les animaux de prairie se feront, bientôt, rares.—Grand Dieu quelle boucherie ! Et de quoi se nourriront alors tous ces malheureux enfants des plaines ? Il ne faut pas se le dissimuler il y en a des centaines et des centaines qui ne vivent qu'à cette viande

Permettez-moi, M. le rédacteur, de vous dire "bonne-année," car avant que vous me lisiez, le temps, ce terrible vainqueur aura déjà lancé sans retour 1876 dans l'abîme du passé dont toutes les années ensemble ne pourraient compter pour un seul jour. Oui "bonne année," et afin que rien ne manque je souhaite qu'elle soit suivie de plusieurs autres.

Votre, etc., etc., etc.,
M. le Rédacteur,
J. F.

NOUVELLES LOCALES.

— C'est aujourd'hui que s'ouvre le Parlement du Canada.

— Le temps continue toujours d'être doux. C'est à se croire près de l'équateur.

— Le compte rendu des noces d'or de M Joseph Landry au prochain numéro.

— Le dîner ordinaire donné par Son Excellence aux membres de la Législature a eu lieu hier soir : étaient absents, MM. Taylor, Burke, Nolin et Murray.

— Le mercredi des Cendres tombe cette année le jour de la St. Valentin, le 14 février, et le jour de Pâques le premier d'avril.

— MM. Jos. Nolin, Pierre Lavallée, Garnot et Betournay ont été nommés assistants du greffier durant la session, et MM Allard, Coderre et Hainault assistants du sergent d'armes.

Il y a eu mardi soir une assemblée publique à l'hôtel de ville pour agiter la question d'un chemin de fer qui partirait de Winnipeg et se dirigerait vers l'ouest de la Province.

— Les élections scolaires de St. Boniface ont donné le nom de l'Hon. M. Dubuc et celui de M. G Couture comme commissaires.

A Winnipeg, c'est M. O. Monchamp qui remplace M. Radiger qui a fini ses trois ans.

— M. Alex. Murray, député de St Charles, qui a été dangereusement malade, est mieux, et il peut suivre les séances de la chambre. On dit que l'Hon. M. Ch. Nolin va être bientôt en état de venir prendre son siége.

— Le *Standard* de samedi publie une longue lettre sur la question de nos Ecoles Publiques, au point de vue constitutionnel. L'écrit, qui est très-bien fait et très-raisonné, fait grande sensation. Nous espérons le publier en français sous peu.

Le Dr. Desjardins a fait cette semaine l'opération de deux doigts de la main gauche à un petit garçon de 6 ans de M J B. Gauthier, J. P., de Lorette. L'opération a réussi très-bien, et l'enfant va mieux. Encore un accident à attribuer aux moulins à battre.

—A l'assemblée annuelle des membres de la Société d'Agriculture du Comté de Provencher, les messieurs suivants ont été élus officiers et directeurs pour l'année 1877 :

Joseph Lemay, M.P.P., président, Joseph Hamelin, 1er vice président, André Beauchemin, 2nd vice-président, Joseph Turenne, Ecr., Secrétaire Trésorier.

DIRECTEURS :—Moïse Goulet, Téophile Jetté, Benjamin Nault, André Nault, François Delorme, Edouard Morin, Charles Nault.

— Dans une séance du bureau d'éducation, section protestante, tenue à Winnipeg vendredi dernier, le Revd. M. Black s'est très-énergiquement prononcé pour le maintien du système actuel de nos écoles. On connait l'opinion du Lord Bishop anglais sur le même sujet ; il semblerait que c'est une espèce d'avocat, un M. Ross, arrivé depuis quelques mois d'Ontario qui souffle le fanatisme assisté qu'il est dans cette jolie besogne par un Rvd Robertson dont la largeur des idées est loin d'égaler la taille.

Nouvelles Canadiennes.

La Législature Locale du Nouveau Brunswick, est convoquée pour aujourd'hui 8 février

Les gages des typographes de nuit du *Globe* de Toronto viennent d'être réduits de 33½ cts. à 30 cts. par 1000 ems.

Nos importations durant l'année 1876, sont évaluées à $23,891,240, contre $35,107 072 en 1875, ce qui fait une diminution de $6,212, 832.

On érige actuellement à Outaouais un magnifique monument en marbre dans la cathédrale de la rue Sussex, en l'honneur de feu Mgr. Guigues. Ce monument doit coûter $2,500.

Il y a déjà une vingtaine d'élèves dans l'école navale de Québec Ils ont des chambres spacieuses dans la maison du parlement, ils ont de plus accès à la bibliothèque qui peut offrir à leurs études tous les documents nécessaires.

Mgr. Racine doit se rendre à Rome prochainement, pour déposer aux pieds du St. Père, l'adresse des fidèles de la province ecclésiastique de Québec, à l'occasion du 50me anniversaire de son pontificat.

Le 18 janvier à l'assemblée de la Chambre de Commerce de la Puissance, à Outaouais une résolution de M Th White, jr., proposant une augmentation de protection douanière en faveur de l'industrie canadienne, a été adoptée par 24 voix contre 14.

Il est question d'une nouvelle nomination dans le cabinet provincial d'Ontario L'hon. M. Crooks gardera le portefeuille de ministre de l'éducation et résignera la charge de ministre des finances en faveur de l'hon. M. Woods, secrétaire provincial.

M. Thos Hodgins et M. J. F. Hardy aspirent à cette dernière charge.

Le gouvernement local a offert une somme de mille piastres à MM. Sulte et Lajoie pour obtenir le droit de faire publier une partie de leurs travaux littéraires pour l'usage des écoles. Cette offre a été acceptée, et chacun de ces messieurs recevra $500 payable en dix ans, à raison de cinquante piastres par année.

Le nombre d'enfants qui reçoivent une éducation gratuite dans les institutions religieuses de Québec est estimé à 6,000, et environ 4,000 malades, sans ressources, sont accueillis annuellement dans les hospices tenus par les Sœurs de Charité.

Dans un discours prononcé au Club National de Toronto, Lord Dufferin, qui ne perd pas une occasion de faire l'éloge de nos institutions, s'est efforcé de mettre en relief l'avantage que présente l'institution du gouverneur général sur celle de président des Etats-Unis. Il a traité la question d'une façon très-spirituelle. En terminant, il a exprimé l'opinion que si les Américains avaient un gouverneur-général tout s'apaiserait en ce moment chez eux. Il s'étonne que pour mettre fin à leurs difficultés, ils ne l'enlèvent pas !

NOUVELLES DES ETATS-UNIS

Un nouveau journal va paraître à Chicago sous le titre l'*Imperialist*. Comme ses prédecesseurs, il vantera les avantages qu'aurait une monarchie américaine

Le fameux Commodore Vanderbilt a rendu le dernier soupir, à New York, il y a quelque temps. Le défunt était né le 27 mai, 1794. Sa fortune s'élève à $85,000,000.

Le général Jas A. Hardie, dont les funérailles ont eu lieu dernièrement à Washington, était un des plus illustres convertis des Etats Unis. Le président, les membres du cabinet et les premières notabilités de Washington assistaient au service qui eut lieu dans l'église St. Mathieu.

A l'heure où nous écrivons ces mots, il y a dans le block de Dame Lavallé, 7 personnes atteintes de la picotte, trois américains et 4 canadiens. Quarante personnes se trouvent enfermées dans cette maison et nourries aux frais de la ville. (Woonsocket, 18 janvier. 1877.)

M. Louis Desmarais, que nous avons l'honneur de compter au nombre des amis de notre journal, a été élu député à la législature de la Louisiane, M. Desmarais a fait ses études au collége de Joliette, P. Q. Nous félicitons notre compatriote sur son succès politique.

On nous écrit de North Cambridge, Mass, dit le *Protecteur* du 13 ult : Mme Louis Duclos, de Medford, a mis au monde, le 1er de l'an, un enfant, qui se trouve être le premier d'entre les premiers Il est né à minuit et cinq minutes, le 1er Janvier 1877, dans la première heure de l'année, le premier jour de l'année, le premier jour du mois et le premier jour de la semaine Le fait parait assez curieux pour être publié.

Nous lisons dans le *Protecteur Canadien :*

"Toutes les sociétés secrètes sont condamnées par l'Eglise. Un catholique ne peut-être Franc-maçon, Odd-Fellow, etc. sans tomber sous le poids de l'excommunication. Certains catholiques sont assez audacieux pour oser s'approcher des sacrements sans abandonner ces affiliations criminelles ; sous prétexte de profits temporels, et des avantages qu'ils reçoivent de ces sociétés, ces malheureux étouffent les cris de leur conscience, et s'obstinent à porter le nom de catholiques La vérité est absolue, et ne se plie jamais aux exigences ou aux caprices de la révolte. Quand on est catholique, il faut l'être en tout, toujours et partout ; au besoin il faut tout sacrifier, même la vie, pour le salut de son âme. Les intérêts temporels, même les plus considérables, ne sont de rien, à côté des intérêts Spirituels. Dans ce pays surtout les actes de lâcheté, et le manque de convictions en matière de foi ont un cachet particulier de laideur et de bassesse."

Une bonne menagere.

Un auteur fort populaire a dit quelque part, qu'une femme soigneuse était un vrai trésor, et que bonne ménagère valait son pesant d'or. Rien de plus vrai, et c'est fort utile à méditer pour nombre de gens.

La ménagère sait faire deux sous avec un sou ; lorsqu'une chose commence à s'user, elle la repare à temps, et refaisant une maille par-ci, une maille par-là, elle fait durer deux fois les habits de son mari, les vêtements de ses enfants. Lorsque, à la fin des fins, la vétusté devient trop forte et que les déchirures sont trop grandes, elle rapièce, elle retaille, elle rajuste faisant servir au petit les restes des grands le tout est si bien fait, elle s'ingénie si adroitement, que tout est toujours propre, décent, convenable. Chez la bonne ménagère, rien de perdu, ni un bout de pain, ni un reste de légume ou de viande, ni une pièce de linge tout se casse, tout se serre, tout se range pour trouver sa place à l'occasion, puis, c'est propre, bien reluisant : point de poussière, point de saleté, point de toiles d'araignée. La propreté ne coûte que de la peine, et il y rapporte beaucoup ; car il y a nombre de maladies qui n'ont pour origine que la saleté, et qu'avec un peigne, un peu d'eau claire et du savon on eût pour toujours évitées. Or la maladie, c'est la souffrance c'est la misère, c'est la mort.

La bonne ménagère, ainsi, achète ce qu'il faut, et rien que ce qu'il faut. Elle préfère le solide à ce qui n'est que joli, ce qui préserve du froid à ce qui ne sert qu'à la coquetterie. Ses filles n'ont pas de ces petits rubans, de ces dentelles, comme on en voit aujourd'hui à tant de filles de village, à tant d'ouvrières ; elles n'ont pas de vêtement volants susceptibles de se salir et où l'on dépense tant d'argent ; mais, en revanche, elles ont ce qui manque souvent aux autres, du linge pour changer, des couvertures et les draps pour se coucher, des vêtements chauds pour ne pas grelotter de froid l'hiver Que de gens ont sur ce chapitre à faire les retours sur eux même ! Depuis que le goût du luxe, que le désir de singer ceux qui sont audessus de nous, ont envahi nombre de têtes, les villes sont pleines de gens qui ont un beau paletot, mais pas de chemises, qui ont des souliers vernis achetés de hasard, mais pas de bas, qui ont le cigare à la bouche, mais n'ont pas de pain dans le ventre. Luxe et misère, c'est la mode. La bonne ménagère ne donne pas dans ce travers, et ses enfants s'en portent beaucoup mieux, le mari aussi.

La bonne ménagère économise le temps. Levée de bonne heure elle a du loisir pour tout, pour faire ses prières le matin et le soir et pour faire faire celle des enfants, pour aller le dimanche à la messe et aux offices et pour faire prendre l'air à ses marmots, son mari, quand il rentre de l'ouvrage, trouve le déjeûner prêt, et n'est pas tenté de grommeler contre la paresse de sa femme qui lui fait perdre une partie de sa journée ; le soir il ne crit pas pour avoir un dîner qu'il a gagné vigoureusement Tout va donc comme sur les roulettes, parce quand on s'y prend à temps on arrive toujours. Puis voyez comme le bien s'enchaîne. La femme soigne le ménage et le rend agréable. Les enfants s'y attachent ; le père y prend goût. Dès lors, pour les enfants, moins de désir pour quitter la maison paternel lorsqu'ils deviendront grands ; pour le père, moins de tentation pour aller au cabaret. Par suite, plus de joie domestique, plus de moralité, plus de religion, plus de bien être, d'aisance et de bonheur.

Mère de familles qui lirez ceci, appliquez vous à être bonne ménagères, formez de bonne heure vos filles à ces vertus modestes sans doute, mais solides et durables. Vous assurerez par là leur avenir. Et vous jeunes filles, ne dédaignez pas ces conseils, moins de fanfreluches, moins de choses pour la vanité, pour la toilette, pour la gloriole. Tout cela n'est pas le bonheur : c'est au contraire un écueil que, pour votre paix et votre tranquillité, vous ne sauriez trop éviter.

VARIETES.

Une observation du *Charivari* sur une question brûlante :

Avec la crémation, du moins, l'expression de *Dur à cuire* deviendra une réalité.

De même pour celle de *Feu un tel.*

Et les veuves donc !............C'est pour le coup qu'elles pourront parler de leur *chagrin cuisant !*

⁂

Après avoir parcouru les innombrables listes nécrologiques publiées à l'occasion de la fin de l'année, Calino s'écria :

— On annonce toujours la mort des grands hommes dès qu'elle se produit. Pourquoi donc ne fait on pas de même à l'égard de la naissance ?

⁂

Pour finir, quelques carillons du *Tintamarre :*

Les noirs viennent de la côte d'Afrique, les blancs de la côte d'Adam.

Le côté d'Adam d'où sortit la femme est évidemment son côté faible.

Quand le champagne a été frappé, il se venge en vous tapant sur la tête.

L'ivrogne n'a pas honte de son vin ; seul son nez en rougit.

Il y a des chanteuses qui chantent juste, mais si juste que c'est tout au plus si elles chantent.

⁂

Un vieux et brave général, du 1er empire, était devenu, sur la fin de sa vie, très pieux, jusqu'à communier plusieurs fois la semaine. Un jour un de ses amis lui demanda comment, après avoir passé sa vie dans les camps, il avait pu en venir à une telle tendresse de dévotion. Il répondit avec la franchise du soldat.

"A mon retour au pays, Dieu m'a fait trouver une femme pieuse. Je respectai d'abord sa foi, sans la partager. De son côté elle ne me parlait jamais de Dieu, mais je lisais sa pensée sur son visage. Quand elle priait près de moi quand après avoir communié a l'église elle me revenait pleine de calme, de douceur, et de patience, c'était à mes yeux comme un ange ; lorsqu'elle me donnait ses soins et pansait mes plaies, c'était une sœur de charité. Et voilà que tout à coup je me sentis pris du désir d'aimer le Dieu qu'elle aimait si bien et je lui dis : Conduis moi à ton confesseur.

Par le ministère de cet homme de Dieu et par la grâce, divine, je suis heureux d'être croyant."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 25 Janvier, 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieut.-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être notaire public pour la province de Manitoba :

Morgan Coldwell, avocat de la cité de Winnipeg, Ecuyer.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de sanctionner les arrondissements d'école suivants tels que recommandés par la section protestante du bureau d'éducation à la place de l'arrondissement scolaire de Springfield.

(1.) SPRINGFIELD.

Township 11, rang 4 Est—sections 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 35 et 36, avec les quarts de sections suivantes, savoir : N. E. de 32 et S. E. de 32, dans le dit township.

(2.) SPRINGFIELD SUD.

Township 11, rang 4 Est—sections 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, avec les quarts de sections suivantes, savoir : N. E. de 17, S. E. de 17, S. E. de 18 et N. O. de 6, dans le dit township.

(3.) SUNNYSIDE.

Township 11, rang 5 Est—sections 7, 8, 9, 10, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33 et 34.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 22 Janvier, 1877

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être constable pour le comté de Provencher :

Joseph Pélissier, de St. Jean-Baptiste de la Rivière-aux-Prunes, gentilhomme.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt neuvième jour du mois de Janvier et à chacun de vous,

SALUT :

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents,

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, par ces présentes de vous convoquer et vous enjoindre, et chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Assemblée Législative de notre Province, en notre ville de Winnipeg, Mardi le trentième jour du mois de Janvier prochain, pour la DÉPÊCHE DES AFFAIRES et pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire : ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le Quatrième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,
JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial.

TAXES DES TERRES INCULTES.

AVIS.

D'accord avec la 8ème clause du chap. 42, 37 Vic., des Statuts de Manitoba, avis est par les présentes donné que la liste des terres incultes sont déposées pour être examinées par le public dans les bureaux des différents Régistrateurs des Titres, savoir :

1. District de Selkirk—au bureau du Régistrateur pour le comté de Selkirk.
2. District de Lisgar—au bureau du Régistrateur pour le comté de Lisgar.
3. District de Provencher—au bureau du Régistrateur pour le comté de Provencher.
4. District de Marquette Est—au bureau du Régistrateur pour le comté de Marquette Est.
5. District de Marquette Ouest—au bureau du Régistrateur pour le comté de Marquette Ouest.

Bureau du Secrétaire Provincial.
Winnipeg, 24 Janvier, 1877.

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la concession de certains droits ou priviléges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiés au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux ncotenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est referé, le requérant paiera un droit de $200, en sus des impressions de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat
ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes,
Canada.

Ottawa, 2 octobre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1876.

Dans l'affaire d'Edward McGoskrie
Failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont avertis de se rencontrer en mon bureau en la Cité de Winniped, Samedi le troisième jour de Février prochain à 2 heures p.m., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'il le trouvent à propos mettent ordre aux affaires de la Faillite en général.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.
Fort Garry, 9 Janvier, 1877.

Avis.

Tous ceux qui ont des impressions à faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

avant d'aller ailleurs.

On exécute à ce bureau toutes sortes d'impressions, telles que

Cartes d'affaires,
Cartes de visite,
Lettres d'affaires,
Circulaires,
Tetes de comptes,
Placards,
Programmes,
Affiches,
Lettres funeraires,
Billets,
Brochures,
Livres,
Etc., Etc., Etc.

Le tout se fait dans les meilleurs goûts et à meilleur marché que n'importe où ailleurs.

— : oo : —

Les Bureaux de *Le Metis* sont sur la Rue Dumoulin à St. Boniface, Manitoba.

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui desireront lerrecevoir voudront bien s'adresser a J. C. S. ROYAL, Gerant.

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations. Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mecanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES.

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR CTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix ; Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, E.-UA.

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas. F Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il était."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace, Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

" Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme. Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renvoyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty, si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabriqué dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliqués à noter les defauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections ; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de 'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciees :

Prix Extremement Bas pour ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comté du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOIES *Gratis.*

ADRESSE :
ALLEGER, BOWLBY & Cie,
WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, T. B. McMURTRIE
G. P. BOWLBY, EDWARD PLOTTS

6 Juillet 1876. 1a.